Rapport de l’Assemblée parlementaire européenne sur les problèmes sociaux posés par l’association des PTOM à la CEE (16 novembre 1960)

Légende: Le 16 novembre 1960, Mario Pedini présente, au nom de la commission de l’association des pays et territoires d’outre-mer (PTOM) de l'Assemblée parlementaire européenne et de la délégation chargée d’une mission d’étude et d’information dans certains PTOM, un rapport sur les problèmes sociaux examinés au cours de la deuxième mission d’étude dans plusieurs pays africains associés à la Communauté économique européenne (CEE). Il analyse les données relatives à la situation sociale des pays visités et détaille les activités du Fonds européen de développement (FED).

Copyright: Historical Archives of the European Union

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/rapport_de_l_assemblee_parlementaire_europeenne_sur_les_problemes_sociaux_poses_par_l_association_des_ptom_a_la_cee_16_novembre_1960-fr-f23d8a1e-ce72-4095-a746-b927800f3b21.html

Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE | COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER | COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

DOCUMENTS DE SÉANCE

1960-1961

16 NOVEMBRE 1960 | ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE | DOCUMENT 86

Rapport

fait au nom de la

commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer

et de la

délégation chargée d'une mission d'étude et d'information
dans certains pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté

sur

les problèmes sociaux relatifs à l'association de la Communauté
avec les pays et territoires d'outre-mer, examinés au cours
de la deuxième mission d'étude et d'information

par

M. Mario Pedini
Rapporteur

www.cvce.eu

Par résolution du 31 mars 1960, l'Assemblée a institué une commission temporaire spéciale dénommée « délégation de l'Assemblée parlementaire européenne chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires d'outre-mer ».

Du 31 mai au 20 juin 1960, la délégation, qui comprend 13 membres, s'est rendue dans les pays et territoires associés suivants :

— *Département d'outre-mer de la Réunion : du 1er au 4 juin;*

— *République malgache : du 5 au 14 juin ;*

— *Somalie (à cette époque encore sous administration de tutelle italienne) : du 15 au 18 juin ;*

— *Côte française des Somalis : 19 juin.*

Au cours de sa mission, la délégation a rencontré les personnalités responsables des pays et territoires visités et a eu une quinzaine de réunions de travail.

M. Pedini a été désigné comme rapporteur sur les problèmes sociaux.

La délégation s'est réunie le 5 novembre 1960 à Milan pour examiner et approuver le rapport de M. Pedini.

Étaient présents : MM. W. Scheel, président, G. Moro, vice-président, M. Pedini, rapporteur, J. Bernasconi, A. De Block, H. Geiger, H. Kopf et A. Peyrefitte.

Conformément au dernier paragraphe de la résolution votée le 31 mars 1960 par l'Assemblée parlementaire européenne, la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer a examiné, au cours de sa réunion du 5 novembre à Milan, les résultats de la mission d'étude et d'information en ce qui concerne les problèmes sociaux posés par l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer.

Elle a approuvé le présent rapport à l'unanimité.

Étaient présents : MM. W. Scheel, président, R. Carcassonne, vice-président, M. Pedini, rapporteur, A. Armengaud, G. Bernasconi, suppléant Chr. de la Malène, L. Briot, suppléant Ch. Janssens, R. Charpentier, A. De Block, suppléant Van der Goes van Naters, R. De Kinder, suppléant F. Dehousse, J. Duvieusart, H. Geiger, H. Kopf, L. Metzger, G. Moro, A. Peyrefitte, S. A. Posthumus, suppléant H. Kalbitzer, Martin Schmidt, G. Thorn, suppléant E. Corniglion-Molinier, et J. Vial.

Sommaire

	Page
I — *Introduction*	1
II — *La Réunion*	1
a) *Conditions et perspectives démographiques*	1
b) *Santé et hygiène*	2
c) *Enseignement et formation professionnelle*	3
d) *Emploi, salaires et syndicats*	4
III — *La République malgache*	6
a) *Conditions et perspectives démographiques*	6
b) *Santé et hygiène*	7
c) *Enseignement et formation professionnelle*	8
d) *Emploi, salaires et syndicats*	11
e) *Urbanisme et logement*	11
IV — *La République somalie*	12
a) *Conditions et perspectives démographiques*	12
b) *Santé et hygiène*	13
c) *Enseignement et formation professionnelle*	13
d) *Emploi et syndicats*	14
V — *La Côte française des Somalis*	15
VI — *Conclusions*	16
Annexe I	19
Annexe II	21
Cartes	23

www.cvce.eu

RAPPORT

sur les problèmes sociaux relatifs à l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer, examinés au cours de la deuxième mission d'étude et d'information

par M. M. Pedini

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A la suite des délibérations consacrées aux résultats de la deuxième mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires associés d'outre-mer, votre commission a l'honneur de vous soumettre le présent rapport.

I — Introduction

1. Le rapport présenté par M. Nederhorst à la suite de la première mission d'étude et d'information de l'Assemblée dans certains pays africains associés à la Communauté économique européenne [1] a fort justement mis en lumière l'importance que revêt, dans le cadre des liens d'association définis dans la quatrième partie du traité de la C.E.E., l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique sociale qui conditionne et concourt à toute forme de progrès économique.

Votre commission entend se référer expressément ici aux observations contenues dans ce rapport, en soulignant cependant que les problèmes sociaux et humains des pays qui ont fait l'objet de la seconde mission se présentent parfois sous un jour différent de ceux des pays d'Afrique centrale visités au cours de la première mission.

2. La discontinuité géographique, les particularités historiques, la diversité des éléments ethniques, l'absence de tout caractère d'homogénéité entre les pays visités au cours de la deuxième mission font qu'une synthèse de leurs problèmes sociaux n'est pas facile.

Pour mieux en caractériser les aspects particuliers, chaque pays visité par la délégation fera l'objet d'une étude distincte. En annexe à ce rapport figurera un tableau de la situation de fait existant dans ces pays ainsi que des interventions du Fonds européen de développement dans le domaine social.

3. Une observation préliminaire s'impose ici : ce serait une erreur de juger des problèmes de ces pays sur la base de raisonnements qui permettent d'apprécier les phénomènes sociaux et politiques de notre Europe. En effet, il n'est pas toujours possible de transposer et d'utiliser pour des pays si différents des nôtres les éléments d'appréciation et les critères auxquels on pourrait recourir pour examiner et juger les problèmes à la mesure européenne.

Pour éviter de fausses impressions et des interprétations qui ne répondraient pas à la réalité, il sera bon de considérer chaque problème dans son cadre ambiant, c'est-à-dire en se rappelant qu'il se présente de manière très différente des problèmes analogues européens.

II — La Réunion

a) *Conditions et perspectives démographiques*

4. L'île de la Réunion, située dans l'océan Indien à 750 km à l'est de Madagascar, a une superficie de 2 511 km², c'est-à-dire à peu près égale à celle du grand-duché de Luxembourg.

De nature essentiellement volcanique et montagneuse, elle présente une grande variété de configuration et un intérêt touristique exceptionnel par le charme de son paysage et la cordialité de ses habitants.

Une des particularités climatiques de l'île est le contraste qui existe entre la région « du vent » nord-est, balayée directement par les alizés et riche de précipitations, et la région « sous le vent » dont le climat est sec.

[1] Assemblée parlementaire européenne, Rapport sur les questions sociales des pays africains associés à la Communauté économique européenne, visités par la délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer, novembre 1959, doc. 70-1959.

www.cvce.eu

5. La composition ethnique de la population de la Réunion est très hétérogène et présente beaucoup d'intérêt. Elle comprend en effet un grand nombre de groupes humains, presque tous parfaitement assimilés et intégrés.

Les métis constituent la majorité de la population et en sont l'élément le plus caractéristique. A l'origine se trouve un croisement d'éléments européens et d'anciens esclaves africains et malgaches, auxquels sont venus s'ajouter des Asiatiques accourus en grand nombre au siècle dernier, après l'abolition de l'esclavage, pour cultiver la canne à sucre.

Les blancs d'origine française, descendants des colons qui furent les premiers à habiter l'île à l'époque de Louis XIV, forment dans les grands centres de la côte l'élite sociale, économique et intellectuelle du pays. En revanche, en montagne et sur les hauts plateaux vivent, souvent dans des conditions de pauvreté extrême, ceux que l'on appelle les « petits blancs », qui descendent des anciens colons et furent chassés des riches plantations de la côte à la suite de la crise qu'entraîna la libération des esclaves en 1848.

L'apport de la population d'origine hindoue est fort curieux. Pour remplacer les anciens esclaves, qui se refusaient à travailler parce qu'ils considéraient que travailler pour autrui était un signe d'esclavage, les grands planteurs de canne à sucre organisèrent à partir de la moitié du siècle dernier une immigration massive de main-d'œuvre indienne. Des dizaines de milliers d'Indiens, les « Malabares », ont couvert en peu d'années le marché local du travail et beaucoup d'entre eux se sont établis définitivement dans l'île, s'intégrant pour une bonne partie au reste de la population. Les Malabares ont un sens aigu de la collectivité et de la race et conservent en partie leurs costumes pittoresques et leurs rites d'un mystérieux mysticisme.

Blancs et descendants d'esclaves et de travailleurs immigrés forment le groupe créole, auquel viennent s'ajouter les Asiatiques, Chinois et Indiens musulmans, immigrés à une date plus récente. Au nombre de quelques milliers seulement, ceux-ci forment la bourgeoisie évoluée de l'île et détiennent le commerce alimentaire et textile; ils apportent une note d'équilibre et de sagesse.

6. La densité moyenne de la population est d'environ 131 habitants au kilomètre carré. Mais 85 % des habitants vivant le long des côtes sur une étroite bande d'environ 25 km de profondeur, la densité réelle des régions habitées atteint 215 habitants au kilomètre carré. Sur 80 000 hectares de terre arable, 60 000 environ sont cultivés, ce qui représente un chiffre de 5 à 6 habitants par hectare cultivé.

7. Les perspectives de l'évolution démographique sont un sujet d'inquiétude.

Au 31 mars 1960, la population de l'île comptait 331 684 habitants, en augmentation de 2 347 unités par rapport au 1er janvier. L'augmentation de la population se poursuit actuellement au rythme annuel d'environ 10 000 unités et se révèle comme étant l'une des plus rapides du monde. En effet, le taux élevé de la natalité (41,66 pour mille, dépassé seulement sur le continent africain par le Soudan) s'accompagne d'une réduction importante de la mortalité infantile (passée de l'indice 231 en 1948 à l'indice actuel, malgré tout encore élevé, de 111) et d'un indice général de mortalité plutôt bas (13 pour mille). Si cet accroissement se poursuit au rythme actuel de 3 % par an, d'ici 10 ans la population de l'île atteindra 450 000 unités.

Un tiers de la population de la Réunion compte moins de 15 ans, ce qui n'est pas sans poser des problèmes particuliers dans le secteur sanitaire et dans le secteur scolaire, tout en représentant une lourde charge pour la population active. L'augmentation de la population masculine en âge de travailler sera d'ici 15 ans de 50 % et passera de 66 500 unités à 100 000 en 1974.

b) *Santé et hygiène*

8. Le secteur de la santé publique est le premier à ressentir les effets de la pression démographique élevée. Malgré les grands progrès enregistrés ces temps derniers, l'équipement de l'île en hôpitaux n'est pas en mesure de répondre pleinement aux besoins d'une population aussi nombreuse et en rapide augmentation.

Au cours de sa visite au Centre départemental hospitalier, qui est fort moderne, et à l'hôpital pédiatrique de Saint-Denis, votre délégation a pu se rendre compte que l'État français et les pouvoirs publics locaux ont attaché beaucoup d'importance à ce problème. L'île dispose de différents hôpitaux et autres établissements sanitaires; elle semble particulièrement bien équipée dans le domaine de la médecine préventive (lutte contre le paludisme, dispensaires antituberculeux et antivénériens). On a veillé tout particulièrement à la protection de la mère et de l'enfant, en imposant des consultations prénatales et postnatales dans 38 dispensaires, dispersés sur tout le territoire, et en organisant un système efficace d'assistance sanitaire et de répartition de dons en nature.

On relève toutefois des insuffisances dans certains secteurs et il est absolument nécessaire, dans quelques cas, de moderniser les installations existantes. Les 300 lits dont dispose, par exemple, l'unique hôpital psychiatrique de l'île, de construction vétuste, représentent bien peu de choses en comparaison des cas très nombreux de maladies mentales.

Le problème sanitaire est parfois encore aggravé du fait de l'isolement géographique, qui enlève toute possibilité d'évacuer les malades.

www.cvce.eu

9. Dans l'île de la Réunion, la pathologie ne présente pas de particularités, si l'on excepte l'alcoolisme; même les maladies tropicales ne sont pas plus courantes à la Réunion que dans le bassin méditerranéen. Il ne faut toutefois pas oublier la situation de base, déterminée par les conditions démographiques particulières; à l'opposé de ce qui se passe en Europe, où la médecine s'intéresse de plus en plus à la gérontologie, il faut, à la Réunion, se préoccuper en premier lieu des maladies de l'enfance et de l'adolescence.

Mais il existe un problème important qu'il s'agirait de résoudre de toute urgence : celui de l'alimentation insuffisante, reflet de toute la situation économique locale.

La population de la Réunion se ressent de son économie de monoculture. Sur 60 000 hectares cultivés, 35 000 sont consacrés à la canne à sucre, tandis que la superficie utilisée pour les cultures alimentaires ne dépasse pas 10 000 hectares, c'est-à-dire un hectare pour 33 habitants.

Bien souvent, l'alimentation n'est pas suffisante pour permettre l'effort physique. Tous les états pathologiques consécutifs à une alimentation de base insuffisante sont très répandus. Les protéines font presque toujours défaut, non seulement du fait des difficultés d'approvisionnement, mais aussi à cause du coût élevé de ce genre de produits alimentaires. Le riz lui-même, aliment de base du paysan, coûte 38 fr. C.F.A. le kilo (1) à la consommation, prix indubitablement élevé pour les familles généralement très nombreuses.

Il faut noter en particulier le manque de protéines d'origine animale, élément pourtant indispensable; au lieu d'égaler le nombre de protéines d'origine végétale, comme cela serait théoriquement nécessaire, les protéines animales représentent 14 % des protéines végétales.

L'absence de protéines dans l'alimentation retarde la croissance; assez fréquemment, on trouve à la Réunion des individus d'une constitution physique inférieure à la normale, ce qui est d'ailleurs le cas pour tous les peuples des pays tropicaux où l'alimentation est surtout végétale. En outre, on a constaté que la tuberculose est davantage répandue dans les régions où la population est sous-alimentée; à la Réunion, cette maladie affecte 7 % de la population.

Seules les céréales contribuent de manière satisfaisante au régime diététique moyen de la population; pour le reste, ce régime présente des insuffisances par rapport à l'optimum théorique : 60 % pour la viande et le poisson, et 84 % pour le lait et les produits laitiers.

(1) Le franc C.F.A., unité monétaire locale, équivaut à 2 frf. (0,02 NF).

10. Le manque de protéines contribue à aggraver le problème de l'alcoolisme, l'unique maladie vraiment typique de la Réunion.

En tant que sous-produit de la canne à sucre, le rhum se vend facilement à un prix relativement peu élevé. Mais, d'une manière générale, on ne peut dire que le paysan de la Réunion boive plus d'alcool qu'un paysan de la Vénétie ou de la Bourgogne. L'alcool est compensé toutefois dans l'alimentation du paysan européen par d'autres éléments diététiques, alors qu'à la Réunion il n'est utilement contrebalancé ni par des protéines, ni par d'autres substances nutritives essentielles.

Si, par conséquent, il convient de dénoncer avec vigueur les effets nocifs de l'alcool, notamment sur les maladies nerveuses, on doit toutefois reconnaître qu'il s'agit plutôt à la Réunion d'un alcoolisme indirect, fruit d'une alimentation défectueuse ou même de dénutrition.

11. En fait, d'autres caractéristiques insulaires souvent déplorées sont également dues à l'alimentation insuffisante de la population de la Réunion.

A la suite d'enquêtes statistiques menées dans les pays à haute pression démographique, on a pu constater que l'indice de natalité est souvent en rapport direct avec une alimentation insuffisante et surtout avec le manque de protéines. A la Réunion, à une ration quotidienne de 7 grammes de protéines animales correspondait, avant la dernière guerre, une natalité légèrement inférieure à 40 pour mille. Cette ration ayant été réduite à 4 grammes pendant la guerre, le taux de natalité s'est élevé après quelques années jusqu'à plus de 51 pour mille, pour redescendre ensuite dans la proportion où s'améliorait l'alimentation.

Le récent transfert de paysans de la Réunion sur le haut plateau de Madagascar, dans la région du fleuve Sakay, a conduit à faire d'autres constatations intéressantes. Intégrés à une économie agricole rationalisée et soumis à un régime alimentaire normal, on a pu enregistrer parmi eux une intéressante diminution du taux de natalité.

c) *Enseignement et formation professionnelle*

12. Les conséquences de la pression démographique toujours plus forte se font sentir également dans le secteur de l'enseignement. En fait, il est difficile de maintenir un taux élevé de scolarité, vu le nombre de plus en plus grand d'enfants.

Au début de chaque année, les autorités scolaires de la Réunion doivent accueillir environ 7 000 élèves de plus que l'année précédente. Dans la seule ville de Saint-Denis, le nombre des élèves des écoles primaires est passé de 8 928 en 1958-59 à 11 000 l'année suivante. Les difficultés soulevées par cet accroissement rapide sont faciles à imaginer.

www.cvce.eu

Cependant, l'équipement scolaire de la Réunion atteint un stade d'organisation qui confirme que, depuis longtemps déjà, la France poursuit dans l'île une politique scolaire. De 39 000 élèves et 672 classes élémentaires en 1948, on passe à 60 430 élèves et 1 439 classes en 1959, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 86 %. Le développement de l'enseignement secondaire est également remarquable.

L'enseignement supérieur est aussi représenté à la Réunion : un institut juridique fréquenté par une cinquantaine d'étudiants les prépare à la capacité et à la licence en droit.

Il faut noter aussi l'intéressante activité des colonies de vacances qui sont en expansion constante.

Il serait peut-être utile, vu la grande précocité des enfants de la Réunion, de donner un développement plus approprié aux écoles maternelles et aux jardins d'enfants.

13. Le problème posé par le rapide accroissement de la population scolaire ne pose pas de difficultés particulières en ce qui concerne le personnel de l'enseignement élémentaire qui est formé en nombre suffisant dans de nombreux établissements d'enseignement secondaire. Mais, en revanche, la situation en matière de construction scolaire est différente et on constate dans ce domaine une insuffisance chronique de l'équipement existant.

Un plan de développement scolaire a été élaboré par les autorités compétentes ; il vise non seulement à faire face à l'augmentation de la population scolaire des écoles primaires, mais aussi à renforcer l'enseignement technique.

14. En effet, l'enseignement technique et la formation professionnelle jouent encore un rôle très secondaire à la Réunion, et bien peu nombreux sont les jeunes qui s'orientent vers ce genre d'études. En 1959-60, 440 élèves à peine fréquentaient les deux centres de formation professionnelle récemment créés. Les cours complémentaires et les autres formes d'enseignement secondaire, qui ouvrent facilement les portes à l'enseignement élémentaire, ont plus de succès.

Or, c'est justement par la formation professionnelle que l'on pourrait le plus facilement contribuer à la solution du problème de la surpopulation. Grâce à l'émigration, et dans la mesure où l'économie locale ne peut leur offrir un emploi, les jeunes gens de la Réunion, bien préparés et qualifiés, pourraient utilement contribuer au développement d'autres économies naissantes et faire face aux besoins des pays qui, indépendants depuis peu, commencent à se rendre compte du drame que représente la carence d'une classe dirigeante capable de former la jeunesse.

Tant par ses conditions ethniques que par sa position géographique, la petite île de la Réunion constitue une grande réserve d'hommes dans une partie du monde peu peuplée et manquant surtout de spécialistes, d'ouvriers qualifiés et de techniciens. Le perfectionnement de l'enseignement, technique ou non, doit être un des facteurs essentiels de l'évolution de l'île, et c'est de l'enseignement que doit partir la solution du problème du chômage et du sous-emploi. C'est à l'enseignement qu'incombera le devoir de donner aux populations de l'île un sens plus profond du civisme et de la dignité de l'individu, sans lesquels les meilleures réformes économiques risquent de ne pas avoir une pleine efficacité.

Tout plan de développement et toute action d'investissement devront avant tout faire une large part aux écoles, considérées comme instrument de formation et de mise en service, sur le plan économique, de l'extraordinaire potentiel humain de l'île. A longue échéance, ce seront les investissements sur le plan humain qui seront les plus rentables.

d) *Emploi, salaires et syndicats*

15. De l'économie de monoculture de l'île et de l'insuffisance de ses ressources économiques résultent un sous-emploi et un chômage graves.

La culture de la canne à sucre connaît une période de morte-saison, allant d'avril à juillet ; pendant cette période, la majeure partie des ouvriers agricoles se trouve en chômage total. La moitié de la population active n'est en condition de plein emploi qu'à l'époque de la récolte de la canne à sucre, c'est-à-dire pendant trois ou quatre mois par an.

Il est évident que, du fait du climat, un déplacement d'activité vers d'autres secteurs agricoles devient problématique. La canne à sucre résiste à la sécheresse, aux cyclones et aux fortes pluies et subsiste même lorsque la mousson fait rage pendant plusieurs mois dans certaines parties de l'île, mettant obstacle aux travaux de culture.

Nous avons cependant l'impression que les difficultés climatiques sont parfois acceptées avec une trop grande résignation. Elles contribuent ainsi à maintenir l'économie locale sous la dépendance de la culture traditionnelle qui, bien que garantissant un revenu à certaines couches sociales, n'exerce jamais d'action stimulante sur la formation de nouvelles classes, l'augmentation du bien-être et la création de nouvelles formes de travail.

La situation géographique n'est certes pas favorable aux réformes économiques radicales. L'intérieur de l'île est recouvert de hautes montagnes, où la culture est difficile ; la partie méridionale est volcanique et une flore tropicale luxuriante

www.cvce.eu

y provoque une transformation graduelle, créant sur la lave, par un travail séculaire, un humus dont pourront peut-être bénéficier les générations futures. Pendant une partie de l'année, souffle une violente mousson, remplacée pendant quelques mois par les vents alizés. Nombreuses sont donc les conditions qui semblent devoir stabiliser le schéma de la production de l'île.

Le problème de la monoculture est encore rendu plus grave par les cyclones et la sécheresse. L'introduction de méthodes modernes de mécanisation agricole provoque en outre une réduction sensible de la main-d'œuvre employée.

Au chômage saisonnier, qui sévit de manière inquiétante, s'ajoute une forme très répandue de sous-emploi, répandue en particulier parmi les « petits blancs ».

En dehors de la culture de la canne à sucre et d'autres activités agricoles plus modestes, l'unique source de travail importante est la construction et les travaux publics, qui occupent environ 10 000 salariés, ainsi que l'industrie sucrière et l'industrie de la distillation du rhum, qui comptent de nombreux et modernes établissements disséminés dans toute l'île. L'artisanat y est pratiquement inexistant.

Pour combattre le chômage, on organise chaque année de nombreux chantiers de travail saisonniers qui occupent environ 2 000 chômeurs.

16. Parmi les facteurs du niveau de vie peu élevé qui est caractéristique pour une grande partie de la population, il faut encore citer, à part le chômage, la grande disparité qui existe entre le niveau moyen des salaires et le coût de la vie.

Tous les produits manufacturés sont importés avec des frais élevés et l'importation doit également remédier pour une grande part aux besoins alimentaires (33 000 t de riz importées en 1959). Les prix à la consommation sont donc souvent excessifs par rapport aux salaires qui, normalement, ne dépassent que de peu les 200 fr. C.F.A. par jour : la viande de seconde qualité coûte 240 fr. le kilo, la viande de première qualité 580 fr., le riz 38 fr. et les pommes de terre 30 fr.

17. Sur les difficultés économiques viennent se greffer les inconvénients inhérents à la mentalité particulière de la population. L'individualisme est une des caractéristiques spécifiques de la population de la Réunion, et les différences ethniques accentuent encore la répartition du travail selon des critères de race et de tradition qui n'ont certes rien d'économique.

Les « petits blancs » cultivent les terres inaccessibles des régions montagneuses. Le groupe chinois garde jalousement le monopole du commerce alimentaire, tout comme les Indiens musulmans se prévalent de droits quasi exclusifs dans le commerce des textiles.

Le reste de la population se partage des activités multiples ou, mieux, une commune inactivité dans laquelle la culture de la canne à sucre apporte des périodes de travail irrégulières.

Le chômage constitue donc à la Réunion un état chronique fâcheux.

La structure rurale repose à la base sur 10 000 petits propriétaires et environ 30 000 colons partiaires, tandis qu'au sommet la richesse se concentre, en grande partie, entre les mains d'un petit nombre de grands propriétaires jalousement fidèles aux traditions des planteurs. 35 000 ha environ sont consacrés à la culture de la canne à sucre dont le produit constitue les 3/4 des ressources de l'île.

18. Tout comme en France, le système du salaire minimum garanti (SMIG) est en vigueur à la Réunion. Il est fixé sur la base d'une réglementation analogue à celle de la France. Un système de rétribution largement pratiqué dans l'agriculture est celui du travail à la tâche qui, en général, semble permettre aux travailleurs de toucher un salaire supérieur au salaire minimum prescrit pour le travail à l'heure.

Le chômage saisonnier frappe cependant la majeure partie des travailleurs de l'île. Passée l'époque de la récolte de la canne à sucre (durant laquelle le travailleur moyen, travaillant à plein rendement, peut gagner environ 30 000 fr. C.F.A.), l'agriculteur ne travaille qu'irrégulièrement, selon les conditions climatiques, et se trouve finalement contraint à une inactivité totale pendant la morte-saison qui s'étend d'avril à juillet. Il est difficile, dans ces conditions, de savoir à quel point les dispositions relatives au salaire minimum garanti sont respectées. Tout pousse, en effet, à croire qu'à la Réunion existent les conditions types qui font que le marché du travail est régi par la simple règle de l'offre et de la demande, exprimée dans sa forme la plus naturelle et la moins sujette aux obligations et aux impositions, même si la partie la plus évoluée du patronat fait preuve d'une grande compréhension et interprète les réalités sociales et leurs nécessités selon des conceptions modernes. Les dispositions législatives, bien qu'essayant de faire la part des choses, sont en butte à des résistances et à des atténuations complexes que le contrôle public ne peut que difficilement réprimer.

19. Il est évident que, dans une situation aussi cristallisée, les résistances contre toute innovation ne manquent pas. Il ne sera cependant pas possible de parvenir, à la Réunion, à un développement économique et social efficace s'il n'est pas fait preuve de la volonté de passer outre aux positions conservatrices qui pourraient constituer un frein à un équilibre progressif et sans qu'il soit fait acte

www.cvce.eu

de foi dans la dignité du travail et la conscience du mouvement syndical.

Le facteur travail, si important dans la production de la canne à sucre, n'est pas encore en mesure, à la Réunion, d'intervenir dans la définition de ses conditions de rémunération. Cela constitue un problème auquel il faudra trouver une solution. En raison de l'individualisme exaspéré de la population de la Réunion, il ne sera certes pas facile d'instaurer un sentiment de collectivité et de responsabilité syndicales. La solution du problème syndical s'impose cependant comme une des conditions essentielles à toute innovation sociale importante.

Dans ce domaine, le rôle déterminant devra revenir à l'État et à l'administration publique. Il manque, en effet, une classe moyenne capable d'assumer la responsabilité dans ce domaine. Au début tout au moins, la seule évolution possible devra donc être stimulée par l'autorité gouvernementale.

Un autre domaine qui, dans le même ordre d'idées, exige une intervention avisée de l'autorité publique est celui du logement. A la Réunion, ce problème ne pourra être résolu par les seuls critères appliqués dans nos pays d'Europe. Il faudra vaincre en premier lieu tout attachement à des situations désormais inadmissibles et incompatibles avec un sain progrès économique et social.

L'administration française a fait de louables efforts dans tous les secteurs fondamentaux en appliquant de modernes critères de planification de l'intervention publique. Mais même une telle administration, qui semble fort bien préparée et pleinement capable, n'est pas à l'abri du danger que représente une psychologie paternaliste traditionnelle.

III — La République malgache

a) *Conditions et perspectives démographiques*

20. L'île de Madagascar est un monde tellement différent de l'Afrique voisine que l'on peut la considérer comme un petit continent à part, avec des caractéristiques géographiques et ethniques plus proches de celles de l'Asie que de celles du continent africain. C'est une île vaste comme un continent, célèbre pour ses hauts plateaux rouges et ses forêts tropicales luxuriantes. Séparée de l'Afrique par le canal de Mozambique, la « Grande Ile » a une superficie de 590 000 km², soit environ deux fois celle de l'Italie, et s'étend sur une longueur de 1 600 km environ et une largeur maximum de 450 km.

Le haut plateau central, caractérisé par un terrain argileux rouge, est parcouru par de nombreux cours d'eau qui inondent des rizières fertiles; il contraste avec les zones côtières orientale et occidentale, la première couverte d'une végétation luxuriante, la seconde formée de plaines basses, de steppes et de vastes espaces désertiques. C'est dans la région méridionale, d'une grande sécheresse, que se manifeste le plus nettement la proximité de l'Afrique. L'extrême nord, par contre, est célèbre pour l'extraordinaire beauté de ses paysages qui, à certains endroits, ressemblent beaucoup aux paysages polynésiens.

21. Au 1er janvier 1958, Madagascar comptait 5 070 800 habitants, avec une densité moyenne de 8,6 habitants au kilomètre carré. Le nombre d'étrangers était d'environ 95 000, dont 69 000 Français, 13 000 Indiens et 7 500 Chinois.

La répartition de la population sur le territoire est fort inégale. La densité varie de 4,1 habitants au kilomètre carré dans la province côtière du Majunga à 19,1 dans la province de Tananarive. Pour des raisons historiques et climatiques, la majorité de la population s'est en effet groupée sur le haut plateau central. Du point de vue économique, le territoire malgache a la structure d'un archipel. Les zones fertiles et peuplées alternent avec des régions qui n'ont pas encore été mises en valeur et presque dépourvues d'habitants.

La population malgache est constituée par différents groupes ethniques, l'un d'origine malaise, un autre d'origine mélanésienne et un troisième d'origine probablement africaine. C'est un peuple aux traditions antiques, remarquablement calme et méditatif, qui conserve ses rites même s'il adopte les usages européens. Quoique l'organisation tribale ait été presque partout abandonnée, le sens de collectivité donné au village est encore extrêmement vif. Le matriarcat prédomine encore : même dans les affaires peu importantes, l'homme réserve à l'épouse le droit de décider.

Le monde malgache est varié et multiforme. Il n'est cependant ni africain, ni asiatique. A son tempérament contemplatif, calme et mesuré, ne convient pas l'exaspération violente qui caractérise souvent le monde africain. Ici domine plutôt le sens de l'objectivité et de l'équilibre, ainsi que le sage relativisme du monde asiatique.

Selon leur situation géographique et leurs habitants, les villes de Madagascar présentent souvent des aspects et des caractéristiques différents. De la fascination provoquée par les couleurs vives de Majunga, qui se ressent beaucoup du voisinage des îles Comores, on passe à l'âpre beauté de Fort-Dauphin, à l'extrême sud du pays, ville de pionniers qui conserve encore vive l'empreinte laissée par les premiers colonisateurs de Madagascar. Tamatave, ville maritime très animée, est assurée d'un grand avenir. Tananarive, la belle capitale des plateaux, qui conserve les souvenirs de ses dynasties royales au milieu de vertes

www.cvce.eu

rizières, est nettement différente de Tuléar, au caractère africain.

22. Le chiffre peu élevé de la population par rapport à l'étendue du territoire a été jusqu'ici un des principaux obstacles au développement économique de Madagascar. Cet obstacle tombera toutefois dans peu d'années si l'on considère que le taux d'accroissement démographique est fort élevé à Madagascar et se situe entre 2 et 3 %. Ce phénomène est récent, car, jusqu'à la fin de 1950, le volume de la population malgache est resté stationnaire par suite de la mortalité élevée provoquée par le paludisme.

Madagascar est donc un pays à population jeune. Il résulte d'une enquête effectuée en 1957 que 43 % de la population de la province de Tananarive a moins de 15 ans. Si l'accroissement se poursuit au rythme actuel, le nombre d'habitants de l'île aura pratiquement doublé dans une vingtaine d'années.

b) *Santé et hygiène*

23. Au cours de ces dernières années, d'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de la santé publique. Les autorités ont surtout cherché à réaliser une capacité hospitalière qui corresponde à l'importance de la population et à combattre les maladies endémiques.

L'équipement hospitalier de l'île (qui comprend non seulement dix hôpitaux principaux, mais encore un grand nombre de centres sanitaires et de dispensaires secondaires) ne semble toutefois pas réparti de façon égale sur l'ensemble du territoire, et l'importance des hôpitaux n'est pas toujours en rapport avec le nombre d'habitants des régions où ils sont situés.

L'utilisation de dix groupes sanitaires mobiles, montés sur camion, qui peuvent atteindre les régions les plus éloignées et les plus dépourvues de centres hospitaliers, a donné des résultats particulièrement satisfaisants. Ils sont surtout destinés à l'étude des problèmes que pose la prévention sanitaire, mais leur action s'étend naturellement aussi à la médecine curative.

24. Le secteur de la médecine sociale est bien organisé. Il est attaché beaucoup d'importance à l'hygiène scolaire; des expériences ont été faites quant à l'instruction des mères; des centres prénataux et de consultation pour nourrissons ont été créés en grand nombre. Les futures mères recourent toujours plus aux maternités et au contrôle médical, et plus de deux tiers des naissances surviennent à l'hôpital.

Les autorités malgaches chargées des questions sanitaires se rendent pleinement compte de la gravité du problème que pose la forte mortalité infantile. Affaiblis par une alimentation insuffisante, les enfants sont facilement sujets à toutes les formes de maladies de l'enfance; en 1958, 40 % des décédés concernaient des enfants âgés de moins de 5 ans. L'assistance à l'enfance et la protection de la mère sont favorisées par tous les moyens possibles, et les conseils pour l'amélioration de l'hygiène rurale et l'éducation sanitaire sont largement diffusés.

La récente institution d'un service de l'alimentation, qui procède à des enquêtes diététiques sur tout le territoire, est également fort intéressante. En effet, une des causes principales de la mortalité infantile est le fait d'une alimentation insuffisante, due à la carence fort répandue en protéines d'origine animale. Cette alimentation insuffisante semble aussi influencer négativement la productivité du travail local.

Les autorités cherchent à répandre et à renforcer l'élevage des volailles et la production du lait et elles étudient également la possibilité de développer la pêche en mer et en eaux douces. Une campagne d'éducation alimentaire est en outre en cours d'organisation.

Dans l'ensemble, on ne peut dire que la consommation de viande soit réellement faible, mais elle n'est pas bien répartie dans le temps, la plus forte consommation se faisant à l'occasion de cérémonies collectives et familiales, tels les funérailles, les mariages. En dehors de ces rares occasions, le bétail est considéré comme un capital et non comme objet de commerce. Il semble, d'autre part, qu'une des causes de la récente augmentation du prix de la viande ait été due au fait que les vols de bétail diminuent peu à peu, ce qui a eu pour résultat de réduire une des sources principales de bétail de boucherie.

25. Plus que tout autre, le problème qui réclamait autrefois une solution était celui des maladies endémiques. C'est surtout sur ce secteur qu'ont porté les efforts des autorités sanitaires, qui ont pu, au cours de ces dernières années, enregistrer des succès importants.

L'application massive de mesures prophylactiques a pratiquement triomphé de la peste. De 4 000 décès en 1950, on est descendu à 50 en 1959.

Les résultats positifs des méthodes thérapeutiques modernes encouragent aujourd'hui les lépreux à se soumettre au traitement médical, ce qui facilite grandement la lutte contre la lèpre. Des 2 000 cas de maladies dépistées il y a 20 ans, on est passé à 25 000 aujourd'hui.

Une maladie endémique qui sévit encore est la bilharziose, affection provoquée par les vers trématodes vivant dans les eaux stagnantes et dont sont frappés plusieurs centaines de milliers

www.cvce.eu

de Malgaches. Une active campagne prophylactique est en cours.

Les maladies vénériennes constituent une menace encore plus grave. La répartition des malades, dont le nombre est évalué à 500 000, est irrégulière. Dans certaines zones du sud de l'île, le pourcentage de la population atteinte est de 30 %.

Les meilleurs résultats ont été obtenus dans la lutte contre les infections paludéennes, résultats qui ont eu pour effet l'accroissement démographique constaté au cours des dix dernières années. Les grandes campagnes contre le paludisme de ces dernières années ont provoqué un recul considérable de la maladie, qui a presque disparu dans certaines régions. Elle persiste cependant sur les côtes, ainsi que dans le sud du pays et elle représente encore une menace qui est combattue par une distribution hebdomadaire régulière de quinine à la presque totalité de la population enfantine. L'institut d'hygiène sociale de Tananarive a procédé à des enquêtes dans le but de découvrir les causes de la persistance de cette maladie. De nouvelles méthodes de lutte contre le paludisme sont appliquées actuellement avec la collaboration de l'Organisation mondiale de la santé.

26. Les statistiques indiquent une augmentation progressive des cas de tuberculose, ce qui ne signifie cependant pas que la maladie soit, à l'heure actuelle, en recrudescence. S'il est exact que le climat relativement frais des hauts plateaux favorise l'apparition de la maladie, l'augmentation des cas dépistés résulte surtout d'une amélioration progressive de l'équipement sanitaire et notamment radiologique. En présence des 2 571 nouveaux cas de tuberculose constatés en 1958, la capacité du sanatorium de Fenoarivo, le seul existant dans l'île, n'apparaît pas suffisante avec ses 218 lits seulement.

Votre délégation a pu se rendre compte des problèmes que posent, dans ce secteur, les installations hospitalières insuffisantes, malgré la qualité et le dévouement du personnel médical responsable et les équipements modernes. En 1958, on comptait en effet 3 404 malades soignés en dehors du sanatorium et leur nombre augmentera probablement encore au cours des prochaines années. Il est donc indispensable d'entreprendre une action énergique en vue de l'agrandissement des installations existantes.

27. Dans le passé, la lutte contre les grandes maladies épidémiques a exigé des moyens financiers considérables, et tous les efforts qui seront faits dans ce domaine constitueront une charge très lourde pour la République malgache dont les finances ont été durement éprouvées par les inondations de 1959.

La lutte contre les maladies vénériennes et le renforcement de la campagne contre le paludisme exigeraient des dépenses considérables. L'amélioration de l'infrastructure sanitaire entraîne, d'autre part, une augmentation sensible des dépenses de fonctionnement, et ce problème revêt, pour Madagascar comme pour tout autre pays jeune, une importance capitale, d'une étendue qui échappe bien souvent à la compréhension de l'Européen.

Le nombre insuffisant de médecins est une autre source de difficultés. Bien que les jeunes Malgaches s'orientent davantage vers la médecine et les disciplines humanistes que vers les sciences techniques, les médecins et le personnel sanitaire sont encore en nombre insuffisant. Une vingtaine de médecins sont formés annuellement à Madagascar et autant de médecins malgaches sortent des universités françaises. On s'attend cependant à une amélioration dans ce secteur; la vieille école de médecine de Tananarive a été élevée au rang d'université et plusieurs établissements ont été créés pour la formation professionnelle de personnel sanitaire.

Mais une faculté de médecine n'est rien sans une clinique universitaire. A sa construction s'opposent des difficultés d'ordre financier. Le problème financier serait cependant encore plus grave en ce qui concerne le fonctionnement et la gestion d'un tel institut.

c) *Enseignement et formation professionnelle*

28. L'actuel réseau scolaire à Madagascar est important. Il est dû aussi bien aux pouvoirs publics qu'à l'initiative privée, c'est-à-dire surtout aux missions religieuses.

L'œuvre d'organisation scolaire accomplie par les missionnaires est considérable : au 1er janvier 1959, l'école privée comptait environ 132 000 élèves sur un total de 369 000. L'État peut difficilement créer des écoles partout où cela serait nécessaire et il est souhaitable qu'à l'avenir l'utile collaboration entre l'école publique et l'école privée se poursuive.

Le taux actuel de scolarité s'élève, pour l'ensemble du pays, à environ 50 %. Mais la fréquentation scolaire est inégale. Le taux de scolarité n'est que de 22 % dans la province de Tuléar, de 31 % dans la province de Majunga et de 36 % dans la province de Diego-Suarez.

Le désir des familles de voir les enfants fréquenter l'école est général dans l'île. Les installations pour accueillir tous les candidats écoliers font cependant défaut et, même lorsque les installations existent, il est difficile de trouver les fonds nécessaires à la tenue normale des cours. En général, le développement de l'infrastructure

CVCE 11/29 www.cvce.eu

n'a pas suivi l'accroissement important du nombre d'écoliers.

29. En plus de la question des installations se pose le problème des critères de fonctionnement des écoles de Madagascar. A l'école primaire, en général bilingue, l'instruction est donnée selon un plan scolaire qui suit, dans ses grandes lignes, le programme de l'école française. Il faudrait, au contraire, tenir davantage compte du milieu local et, sans pour cela compromettre le moins du monde sa substance française, enrichir l'enseignement d'éléments spécifiquement locaux. L'élève formé dans cette école pourrait ainsi se trouver davantage en harmonie, plutôt qu'en désaccord, avec son milieu et avec sa famille et prendre conscience de son originalité propre, sans laquelle il est impossible de donner à la nation un sens qui la place au-dessus des antiques divisions ethniques et tribales.

L'orientation actuelle de l'enseignement ne parvient pas toujours à enraciner le jeune Malgache dans son milieu. Souvent, il pense aux rives de la Seine et il cherche surtout à se garantir à lui-même ce niveau de vie civile et économique qui, en France, est le résultat d'une histoire séculaire, mais apparaît artificiel et inopportun à Madagascar si on pense à la misère de la grande masse de la population.

Ce serait, d'autre part, commettre une erreur que de rompre le contact avec la culture française qui est à la base du Madagascar moderne, qui a imprégné la classe dirigeante et qui en a parfaitement interprété les aspirations. Mais cette appartenance à la culture française devrait davantage être le fait de l'enseignement secondaire et supérieur.

30. Le plan triennal d'enseignement actuellement en cours prévoit une extension non seulement quantitative, mais aussi qualitative de l'enseignement primaire, notamment en ce qui concerne le développement des cours primaires supérieurs qui conduisent aux premiers titres d'étude. Un programme de développement a également été élaboré en ce qui concerne l'enseignement élémentaire avec pour but de donner une instruction aux analphabètes adultes.

Les progrès obtenus au cours de ces dernières années ont été considérables dans l'enseignement secondaire, qui compte plusieurs milliers d'élèves répartis dans de nombreux collèges classiques et modernes, et dans les écoles normales. En dehors du problème de l'équipement, le problème qui se pose encore dans ce domaine est celui de l'insuffisance du corps enseignant. Alors que pour les écoles primaires le nombre de maîtres de formation locale est suffisant, il est nécessaire pour les écoles secondaires de faire encore largement appel à du personnel enseignant étranger. Dès maintenant, cependant, de nombreux jeunes Malgaches se préparent à la carrière de l'enseignement.

31. Il semble que l'enseignement technique donné dans les écoles techniques et professionnelles de Madagascar soit suffisant pour faire face aux besoins actuels en personnel technique et qualifié.

Mais au delà de la formation de la jeunesse aux emplois répondant aux exigences du développement de l'économie locale, la formation professionnelle à Madagascar devrait avoir une autre fonction. Elle devrait s'employer tout d'abord à changer la mentalité qui domine encore dans la jeunesse et dans les familles, qui attachent trop d'importance aux emplois de bureau, et à surmonter le complexe du diplôme, c'est-à-dire d'un titre considéré comme la source d'un salaire mensuel garanti. La valorisation de l'enseignement professionnel est la seule possibilité de libérer le pays de ses coutumes sociales et de jeter les bases d'une société moderne en matière de travail, principe préalable à toute activité économique saine.

32. S'agissant de changer une mentalité, l'école professionnelle n'est peut-être pas suffisante à elle seule. C'est, en effet, dès l'école primaire que doivent être posés les principes permettant de considérer sous un autre angle la fonction de la jeunesse dans la société. C'est à l'école primaire qu'il faut établir le premier contact avec le milieu local et avec les possibilités du pays afin de pousser les jeunes à ne pas entrer dans la société uniquement pour rechercher une charge de fonctionnaire.

Pour l'avenir économique de Madagascar, il sera indispensable de s'attacher à une organisation rationnelle et industrielle de l'agriculture; c'est donc dès l'école primaire qu'il faudra poser les jalons d'une mentalité capable de renouveler l'intérêt porté à l'agriculture. Il sera plus facile, après cette préparation, de faire entrer le jeune garçon dans une école locale de formation agricole.

Il existe déjà dans le pays quelques centres intéressants d'apprentissage agricole, dont l'œuvre ne pourra cependant être pleinement efficace que lorsque les milieux agricoles montreront plus de compréhension pour une évolution indispensable.

Une expérience intéressante a été engagée en ce sens depuis plusieurs années par la création de groupements de collectivités qui poursuivent une véritable politique d'encouragement de l'agriculture. Ces organismes représentent de petites cellules de développement économique et social dans le secteur agricole et groupent un certain nombre d'agriculteurs sous la conduite de conseillers ruraux. Il sera plus facile, par la suite, en partant de ce premier noyau de développement, de passer au stade de la mutualité et des coopératives agri-

www.cvce.eu

coles qui pourront un jour revêtir une importance primordiale.

33. A Madagascar, comme dans tous les pays parvenus depuis peu à l'indépendance, la politique universitaire revêt une importance qui dépasse largement le domaine de l'enseignement proprement dit, car elle constitue le complément nécessaire à tous les autres instruments d'évolution sociale et économique.

Les conditions permettant de mettre sur pied une institution universitaire efficace existent à Tananarive. En effet, il s'y trouve déjà des facultés de droit et d'économie; des cours de sciences et de lettres y ont été organisés, ainsi qu'un institut d'études malgaches et d'études judiciaires. Les facultés de médecine et de pharmacie sont en voie de réalisation. A l'avenir, il sera également nécessaire de créer des écoles de vétérinaires et d'agronomes, indispensables foyers de formation des techniciens qui devront promouvoir l'expansion agricole.

Au sujet de l'université, une question se pose : un jeune ayant reçu une formation professionnelle dans une école locale quelconque est-il plus utile qu'un jeune qui a fait ses études dans les universités européennes riches d'une longue expérience? A notre avis, la première solution est préférable.

En effet, il paraît indispensable d'organiser peu à peu sur place des centres universitaires efficaces. La France a été jusqu'à présent très généreuse et a mis ses universités à la disposition de l'élite de la jeunesse malgache. Mais on peut douter de l'efficacité que peut avoir, du point de vue social, une telle formation reçue à l'étranger. Les jeunes Malgaches éduqués en France seront naturellement portés à y rester; ils chercheront à se faire une place dans les cadres professionnels français et confieront leur avenir au pays le plus évolué. Lorsqu'il retourne dans son île, le jeune Malgache ainsi formé porte en lui la nostalgie de l'Europe et il perçoit beaucoup plus profondément le contraste entre la vie française et celle de son pays. Peu nombreux seront ceux qui mettront à la disposition de leur pays, avec un enthousiasme généreux, l'expérience et la vision d'un monde meilleur qu'ils ont acquises en Europe.

D'autres raisons militent en faveur de la création d'institutions universitaires locales. Dans le domaine du droit, les coutumes de la vie malgache requièrent une connaissance du milieu, une formation juridique différente de la formation classique du monde européen. Quelques cours de droit malgache dans les universités européennes n'assureront pas au jeune Malgache un véritable contact avec le milieu local dans lequel il sera appelé à exercer son activité.

L'université de Tananarive s'oriente pratiquement vers une originalité dans les programmes d'études qui mérite de retenir l'attention: elle cherche, en effet, à adapter les matières classiques et traditionnelles aux schémas de la société malgache. Les programmes de la faculté de droit, par exemple, tout en restant fidèles aux institutions classiques du droit occidental, cherchent le contact avec la tradition et les usages juridiques locaux afin de préparer de manière vivante à l'exercice d'une profession à Madagascar. Les programmes d'économie approfondissent tous les problèmes posés par la réalité économique et sociale des pays sous-développés; c'est ainsi que le problème de la population et celui des coûts de production sont étudiés par référence à la situation locale.

Un programme d'enseignement conçu de cette manière constitue une prémisse excellente pour la mise sur pied d'une administration locale efficace et donne la preuve d'un effort intelligent pour bien interpréter le devoir d'assistance culturelle de la vieille Europe à l'égard des pays nouveaux.

Mais il sera toujours indispensable de maintenir un contact entre les jeunes Malgaches exerçant une profession libérale et le monde européen. Ce contact doit être organisé non pas tant sur le plan de l'admission à l'université que sur le plan postuniversitaire, au seuil d'une carrière professionnelle.

34. L'école au service d'un pays nouveau, qu'elle soit du niveau élémentaire ou du niveau universitaire, ne peut donc être qu'une école locale au sens le plus intelligent du terme.

Il faut empêcher l'évasion des éléments formés à une profession et mettre un frein à l'exode de l'élite vers l'Europe pour éviter le gaspillage d'énergies utiles.

Telles sont les données dont il faudrait tenir compte pour définir la politique de l'enseignement dans ce pays. Ce sont là les objectifs qu'il faut poursuivre pour organiser l'école primaire et les cours de formation pour le corps enseignant. Le professeur devra être en mesure de communiquer à l'école l'esprit distinctif du milieu malgache. De cette manière, les jeunes pourront acquérir le sens des responsabilités nouvelles qu'entraîne l'état d'indépendance, sens sans lequel la nation ne peut vivre.

L'université sera le meilleur symbole de la politique de l'enseignement; elle sera un instrument permettant de former dans l'unité le peuple et sa classe dirigeante.

35. L'université malgache, conçue selon ce schéma, pourra intéresser également l'île voisine de la Réunion. En effet, les deux pays ont non seulement des affinités économiques, ils ont aussi en commun les responsabilités des peuples qui s'engagent dans la vie moderne.

www.cvce.eu

Il serait donc utile que des accords garantissent aux jeunes de la Réunion le libre accès à l'université de Tananarive. Il serait surtout utile que dans le secteur économique et agricole l'université malgache se fasse l'interprète des besoins de la petite île voisine.

S'il est dans l'ordre des choses que, par suite du contact avec la métropole, les jeunes de la Réunion participent à la vie de l'université française, il ne faut pas perdre de vue le problème du coût des études en raison de la distance qui les en sépare; en outre, les exigences du milieu à la Réunion posent certains problèmes qui ne peuvent pas toujours trouver une réponse dans l'enseignement universitaire de la métropole.

d) *Emploi, salaires et syndicats*

36. La population malgache se livre principalement à des activités agricoles et, dans une mesure beaucoup moindre, est employée dans les établissements industriels et commerciaux. L'économie de l'île continue à être en grande partie une économie de subsistance, ce qui explique la proportion minime de travailleurs salariés par rapport à la population active et la prédominance du travail au sein de la cellule familiale.

En 1957, sur une population masculine active de 1 211 000 unités, 232 000 seulement étaient des travailleurs salariés (19 %), dont un quart était employé dans le secteur public et un autre quart dans l'agriculture. Le nombre des travailleurs non salariés s'élevait par contre à environ 1 362 000. L'industrie n'employait que 23 000 personnes. 71 % des travailleurs salariés n'avaient aucune spécialisation.

L'absence de données sur le chômage est l'indice d'une situation grave de chômage latent dans l'agriculture et d'un sous-emploi généralisé.

37. A Madagascar, comme à la Réunion, est appliqué le régime français du salaire minimum garanti; il est établi par l'administration sur la base du coût de la vie et en fonction de la situation économique locale. A la fin de l'année 1958, le salaire minimum horaire était pour le secteur agricole de 20 fr. C.F.A. et de 24 fr. C.F.A. pour le secteur non agricole.

Pour une grande partie de la population à Madagascar se pose également le problème du déséquilibre entre les salaires et les prix. Votre délégation a eu l'impression que les conséquences de cette situation sont particulièrement ressenties par le prolétariat urbain, dont le revenu est nettement réduit par le coût élevé des logements.

38. La réglementation du travail et de la sécurité sociale est très vaste et se base sur le système français. Un certain nombre de conventions collectives de travail ont été signées.

En outre, dans une certaine mesure, existe une organisation syndicale. En 1957, il y avait 327 syndicats ouvriers, avec plus de 32 000 membres inscrits, et 61 organisations patronales. Mais la population malgache n'a pas encore véritablement pris conscience du mouvement syndical; le syndicalisme ouvrier trouve ses dirigeants surtout parmi les non-autochtones. Il est à souhaiter que le problème soit résolu énergiquement afin de créer les conditions d'une évolution saine du syndicalisme qui, en tenant compte des nécessités locales, incite à reconnaître plus de dignité au travail.

e) *Urbanisme et logement*

39. Bien que la population de Madagascar soit rurale dans une proportion de 90 %, ces derniers temps une tendance à la migration vers les villes se manifeste. Il y a vingt ans, les centres de plus de 10 000 habitants groupaient au total une population de 190 000 habitants à peine; ils en groupent maintenant environ 500 000. Les villes principales ont vu leur population doubler ou tripler. Mais ni la capacité de logement, ni le marché du travail ne sont en mesure de faire face à un tel afflux, qui provoque la formation d'un prolétariat urbain sous-employé et logé dans des conditions extrêmement défavorables, dans des quartiers insalubres.

40. Votre délégation a pu se rendre compte de la gravité du problème du logement dans les faubourgs populeux de Tananarive, qui sont en outre sujets aux crues du fleuve Ikopa.

Après les inondations de mars 1959, les autorités de Tananarive ont dû secourir environ 40 000 sinistrés. En plus de la nécessité de faire face au problème de la construction de logements, qui résulte de l'afflux continu de la population des campagnes, la capitale de Madagascar a dû prendre des mesures d'assistance immédiate aux victimes du cyclone.

Des efforts remarquables ont été faits dans le domaine des habitations sociales à Tananarive et en divers autres centres de Madagascar (1). Votre délégation a pu se rendre compte avec quelle énergie on s'est attaché à ce problème, dans les limites des possibilités locales, lorsqu'elle a visité le nouveau quartier de Beryl Rose à Tamatave et le centre de Itaosy dans les faubourgs de Tananarive, où se poursuit la construction d'un village d'habitations sociales conçu selon des critères de fonctionnalité répondant aux besoins locaux.

(1) Pour toute information supplémentaire en matière d'habitations sociales, voir le rapport de la Commission de la C.E.E. sur la situation sociale dans les pays d'outre-mer associés à la Communauté, doc. VIII/3040/59, p. 208 et suiv.

cvce 14/29 www.cvce.eu

Il ne fait pas de doute cependant que, dans ce secteur, il est absolument nécessaire d'entreprendre une action plus énergique. Les conditions de logement d'une bonne partie de la population malgache ne répondent pas aux principes les plus élémentaires d'hygiène, ni aux exigences les plus modestes du progrès social.

IV — La République somalie

a) *Conditions et perspectives démographiques*

41. La nouvelle République somalie, venue à l'indépendance le 1er juillet 1960, est sortie de la fusion de l'ex-Somalie italienne et du Somaliland, anciennement sous protectorat britannique. Elle compte environ 2 millions d'habitants pour une superficie totale de 636 000 km².

Les observations de votre délégation ne sont valables, pour l'essentiel, qu'en ce qui regarde l'ancienne partie italienne du nouvel État. La visite de votre délégation ne portait en effet que sur le territoire sous tutelle administrative et les informations qu'elle a pu recueillir ne concernent donc que l'ancienne Somalie.

42. Celle-ci, naguère sous tutelle italienne, s'étend sur plus de 2 000 km le long de l'océan Indien, dans la « corne d'Afrique » qui fait face à la péninsule d'Arabie; sa superficie est de 461 000 km² et équivaut à peu de choses près à celle de la Suède.

La Somalie, de climat aride et excessivement chaud, est soumise au régime des moussons; elle se développe en une immense étendue au sud du plateau d'Éthiopie d'où descendent des massifs intérieurs ses deux seuls cours d'eau permanents : l'ouebi Chebeli et le Djouba.

43. La population était estimée à 1 263 000 en 1953, soit une densité moyenne de 2,74 habitants par kilomètre carré. La nouvelle évaluation de 1957 fixe la population à environ 1 310 000 âmes.

La répartition de cette population varie très sensiblement d'une région à l'autre. L'extrême nord est quasi dépeuplé, avec une densité moyenne de 0,91 habitant par kilomètre carré. Plus denses sont en revanche les régions fertilisées par les fleuves ainsi que la zone côtière au sud de Mogadiscio.

Du point de vue ethnique, le pays est d'une forte homogénéité. La race somalie se rencontre en effet, très compacte, sur un vaste territoire allant au delà, en certains points, des frontières politiques actuelles du pays. Les caractéristiques somatiques (membres longs et grêles, visage régulier, nez rectiligne) confèrent à cette race beaucoup de dignité extérieure et une noblesse de maintien qui s'allie à une intelligence souple et éveillée.

Les Arabes, au nombre de 30 000, y représentent une forte minorité allogène, dispersée dans toutes les agglomérations où ils s'adonnent au petit commerce. Au 1er janvier 1959, les Italiens résidents s'élevaient à 2 330; 1 200 Indiens et Pakistanais environ détenaient le commerce dans les centres du littoral.

44. La structure de la société somalie repose toujours sur les traditions du système tribal, en dépit de l'hostilité que lui manifeste la couche politiquement plus évoluée de la population. C'est ainsi, par exemple, que de récentes dispositions législatives ont proclamé l'abolition du « halifat », phénomène d'agglutination tribale qui force les groupes plus faibles à s'associer aux groupes plus nombreux et plus riches, en échange de quoi ils reçoivent protection et pâturages.

La population se compose en majeure partie de pâtres, surtout nomades; en 1953, un tiers à peine de la population avait une résidence permanente dans les centres urbains. Le nomadisme s'explique par les conditions physiques et les fréquentes sécheresses qui contraignent les populations pastorales à la recherche continuelle de pâturages. En certaines régions, ce nomadisme est plus accentué et la nécessité d'y faire régner une entente pacifique entre groupes ethniques locaux pose aux autorités de bien difficiles problèmes.

45. A la différence de ce que l'on constate pour beaucoup d'autres pays nouvellement promus, le problème démographique ne présente en Somalie aucun caractère particulier de gravité. La population somalie s'accroît à une cadence modérée. Le taux d'accroissement s'élève aujourd'hui à environ 8 pour mille, soit celui que connaît la France. Les perspectives démographiques laissent prévoir que, si le rythme d'accroissement se maintient, le pays aura en 1975 un peu plus de 1 650 000 habitants.

46. Fait intéressant à relever, la Somalie est douée d'une grande capacité d'assimiler les institutions modernes et d'une compréhension politique remarquable. Ce pays confirme, pleinement semble-t-il, l'affirmation que les États d'origine coloniale assimilent mieux les structures politiques modernes et sont en général portés à reconnaître clairement que leurs pouvoirs doivent être basés sur l'investiture populaire.

La population somalie est de stricte observance musulmane et la polygamie y est encore une pratique très largement répandue. Malgré ses points d'attache religieux et géographiques et, en partie aussi, linguistiques avec le monde arabe, la Somalie est restée à l'écart du mouvement panarabe. Dans son contexte géographique, le pays garde une physionomie originale et une individualité aux traits bien caractéristiques.

www.cvce.eu

b) *Santé et hygiène*

47. Ces dernières années, on a assisté en Somalie également au développement de l'équipement sanitaire ainsi qu'à un progrès général dans le domaine de la santé publique. Le nombre de lits d'hôpitaux disponibles est passé de 1 228 en 1950 à 2 411 en 1959, un chiffre important si l'on considère que la population est en grande partie nomade. Dans le même temps, le nombre de localités dotées d'installations sanitaires a doublé et le nombre de dispensaires triplé.

L'équipement sanitaire du pays comprend onze hôpitaux et diverses autres installations de moindre importance. Chaque région a ses hôpitaux. Les activités sanitaires progressent, les consultations médicales augmentent. Les statistiques font apparaître que les activités sanitaires sont en progrès parmi la population féminine; c'est là un fait bien significatif, si l'on songe que la femme somalie, à cause de certaines traditions et coutumes, se soumet de mauvaise grâce à l'examen médical.

Les installations sanitaires ne répondent cependant pas encore tout à fait aux nécessités du progrès. Très importante est donc à cet égard la construction, déjà en cours, du nouvel hôpital général de Mogadiscio qui aura une capacité de 730 lits. Votre délégation a eu le privilège d'assister à la cérémonie qui a marqué l'inauguration des travaux de cette éminente réalisation sociale, financée par le Fonds européen de développement.

48. De même, les services de médecine sociale se généralisent progressivement. Outre l'hygiène scolaire, l'hygiène prénatale et infantile, le problème de l'hygiène générale, et spécialement l'approvisionnement en eau, retient toute l'attention des autorités. La diffusion des mesures d'hygiène paraît favoriser la natalité et réduire la mortalité infantile et la mortalité générale.

L'alimentation des Somalis varie d'après les caractéristiques géographiques et climatiques propres à chaque région. Le régime alimentaire paraît être plus complet et sain pendant et après la saison des pluies, en raison de l'abondance des pâturages et des produits agricoles; mais les conditions alimentaires deviennent souvent critiques durant la saison sèche, c'est-à-dire lorsque le bétail fournit peu de lait et que les produits agricoles se raréfient.

Étant donné l'économie de subsistance d'une grande partie de la population nomade, le bétail est considéré comme un précieux capital et n'est que rarement destiné à l'abattage. N'oublions pas non plus que le gibier abonde dans certains coins du pays et que la chasse contribue ainsi, dans une certaine mesure, à l'alimentation de la population.

49. Les autorités médicales se sont attaquées avec vigueur au problème de la lutte contre les maladies endémiques. Il convient de souligner spécialement la lutte, entreprise depuis quelques années, contre le paludisme ainsi que la lutte contre la tuberculose, les maladies vénériennes et le trachome.

Un grave problème reste cependant celui de la bilharziose. L'augmentation des sols irrigués et des superficies cultivables a contribué à une diffusion croissante de cette maladie qui affecte, dans certaines régions à développement agricole intensifié, la totalité de la population infantile. De nouvelles thérapeutiques viennent cependant d'être expérimentées avec succès.

50. On cherche à vaincre la pénurie de médecins et de personnel sanitaire par l'institution de cours visant à la formation de personnel sanitaire auxiliaire. Par ailleurs, nombre de médecins somalis ont été formés dans les universités italiennes, grâce à l'active campagne menée en matière de bourses d'étude qu'accordent les autorités locales et l'Organisation mondiale de la santé.

c) *Enseignement et formation professionnelle*

51. L'administration de tutelle a consacré une attention particulière au problème de l'enseignement, et s'est employée à organiser la formation d'un personnel capable d'assumer les responsabilités politiques, sociales et techniques, toujours croissantes. L'instruction n'est pas encore obligatoire; les activités économiques auxquelles se livre la grosse partie de la population, composée essentiellement de nomades, représentent un obstacle très sérieux à la solution de cette question.

L'accroissement des effectifs scolaires, qui est allé de pair avec le renforcement de l'équipement scolaire, a été très marqué. De 6 466 élèves des écoles primaires et de 185 classes en 1950-51, on est passé à 40 994 élèves et 1 823 classes en 1959-60. L'absence de statistiques valables sur la structure de la population arrivée à l'âge de fréquenter l'école rend cependant difficile le calcul exact du taux de scolarité. En 1959-60, 3,2 % de la population totale était inscrite dans les écoles primaires. On ne peut passer sous silence la contribution apportée à l'enseignement par les 21 écoles primaires et les 3 écoles secondaires italiennes qui, en 1959-60, comptaient au total 1 384 élèves dont 358 italiens.

Le secteur de l'éducation élémentaire, destinée aux adultes analphabètes, et qui compte 55 % des effectifs des écoles primaires, est particulièrement développé. Les expériences organisées par l'U.N.E.S.C.O. et les autorités locales en vue d'apprécier l'efficacité qui revient à cette éducation en tant que facteur de progrès social méritent d'être soulignées.

Autre fait intéressant, l'élément féminin, qui représentait à peine en 1950-51 un dixième des

www.cvce.eu

effectifs scolaires inscrits, ressortait à 25 % du total de ceux-ci en 1959-60. C'est là un indice réconfortant qui permet d'augurer la disparition progressive des préjugés attribuant à la femme une condition d'infériorité sociale.

L'organisation de l'enseignement secondaire, assuré par divers établissements, dont un lycée italien, ne manque pas non plus d'importance.

D'autres établissements dispensent l'instruction technique et professionnelle, dans le secteur industriel, agricole et maritime. En 1959-60, ces écoles comptaient un total de 468 étudiants, c'est là un chiffre qui laisse entrevoir toute l'opportunité d'une promotion de cette branche de l'enseignement.

52. Mogadiscio est aussi le siège d'un établissement d'enseignement supérieur : l'Institut universitaire; celui-ci est sorti de la transformation graduelle du premier institut d'études supérieures créé voilà quelques années. L'Institut universitaire comporte une faculté de droit et d'économie, et une école normale supérieure; il compte 81 étudiants.

L'organisation des cours universitaires, qui était due à l'administration italienne, constitue d'ores et déjà la première amorce d'une politique universitaire qu'il importera de favoriser sur place. Le problème de l'enseignement universitaire se pose en termes différents en Somalie et à Madagascar. Le tempérament somali est plus vif que le tempérament malgache, il est plus perméable aux réalités nationales; ceci atténue la gravité du choix que les jeunes sont appelés à faire entre institutions universitaires autochtones et universités d'Europe. Le Somali donne l'impression qu'il n'abandonnera pas son pays, même s'il vient étudier en Europe : des réalités ambiantes il assimilera ce qui lui est utile pour acquérir une formation moderne, mais il n'oubliera pas la situation qu'il occupera demain.

53. Les autorités somalies se rendent bien compte de l'importance qui revient à l'école en tant que facteur essentiel du progrès social et politique du pays, et il est à souhaiter que le progrès de l'instruction, que l'on a vu ces dernières années, se poursuive et s'affirme davantage à l'avenir, et qu'il reste fidèle à l'esprit de tolérance dont les Somalis ont fait preuve jusqu'ici à l'égard des initiatives privées dans ce domaine.

Une active et efficace politique en matière de bourses d'études a été menée par le passé et continuera certainement d'être menée par les autorités scolaires somalies. Un problème, cependant, nécessite encore une solution : il s'agit de la langue indigène et de son enseignement. Le somali n'est pas encore une langue écrite et il ne peut dès lors être enseigné. Cette question trouvera, espérons-le, une solution au plus tôt, parce que la langue d'un peuple ne peut pas ne pas être le moyen d'expression essentiel de sa personnalité. Les Somalis pourront alors mieux découvrir leur passé et prendre pleinement conscience de leur individualité.

d) *Emploi et syndicats*

54. 43 % des Somalis se consacrent à l'élevage et 28 % à une activité agricole et pastorale. 19 % de la population est sédentaire et se consacre à l'agriculture. L'industrie est peu importante; l'artisanat emploie environ 1 % de la population.

Le cadre ainsi esquissé montre aisément quelle est l'ampleur du problème que pose aux autorités compétentes tout projet de développement social et économique. Le sous-emploi et l'indigence sont l'état normal d'une bonne partie de la population. Sur une population active de 316 000 unités en 1957, 44 000 seulement étaient des travailleurs salariés.

Malgré la vaste réglementation du travail et l'institution d'un premier régime partiel de sécurité sociale, on ne peut affirmer que soient données les conditions pour un développement qui puisse intéresser l'ensemble de la population.

En l'état actuel, le problème de la position de la femme dans la société paraît particulièrement grave, car cette position est nettement inférieure à celle de l'homme.

Les autorités concentrent actuellement leurs efforts sur l'amélioration des conditions de vie des populations nomades, surtout par la création de puits et de points d'eau qui, tout en facilitant et améliorant l'élevage, sont un bienfait pour les populations pastorales. Ces premières réalisations devront entraîner tout un processus de développement de l'infrastructure sociale qui accompagnera la suppression progressive de l'économie de subsistance et fera profiter les populations pastorales des progrès dont bénéficient les populations des centres habités.

55. Une importante législation du travail est en vigueur et les premiers signes d'une politique syndicale active apparaissent déjà. Si les organisations patronales font encore défaut, il existe déjà 15 organisations syndicales de travailleurs. Il semble que l'on prenne peu à peu conscience, en particulier parmi les travailleurs des centres urbains, du mouvement syndical.

En Somalie également, il est indispensable de mettre au point une politique des logements sociaux. Auparavant, il faudrait encore résoudre le problème du nomadisme pour améliorer progressivement les conditions de vie de la population pastorale qui est numériquement très importante par rapport à l'ensemble de la population somalie.

17/29 www.cvce.eu

V — La Côte française des Somalis

56. Pour une superficie de 23 000 km² presque totalement désertique, (à peine inférieure à celle de la Sicile), au 1er janvier 1957, la Côte française des Somalis comptait 67 300 habitants dont 3 600 Français et 800 autres Européens. Près de la moitié de la population (32 000 habitants) est concentrée à Djibouti, l'unique ville du territoire.

La population est composée en parties à peu près égales de Somalis et de Danâkil et d'une forte minorité d'Arabes et de personnes de races proches. Pasteurs nomades, rassemblés en tribus et durement éprouvés par l'âpreté du climat, les habitants de la Côte des Somalis ignorent presque complètement l'agriculture et se déplacent constamment à la recherche de pâturages.

L'intérieur du pays est très peu peuplé. La circonscription de Tadjoura par exemple ne compte que 1,6 habitant au kilomètre carré.

57. L'organisation sanitaire du territoire reflète les conditions locales. Elle s'est cependant remarquablement développée et modernisée dans l'après-guerre. A l'hôpital moderne de Djibouti, qui compte 548 lits, viennent s'ajouter divers dispensaires ruraux à l'intérieur du territoire et un groupe sanitaire mobile. Les services médicaux des forces armées françaises ont contribué de manière sensible à la solution du problème sanitaire.

L'étude des maladies dans le territoire de Djibouti ne présente en général aucune caractéristique particulière par rapport à l'Europe. Le paludisme a été à peu près complètement éliminé, la fièvre jaune et la variole ne sont plus qu'un souvenir.

Le lait et le beurre constituent l'aliment de base de la population avec la doura et le thé. La viande est un luxe et n'est consommée qu'à l'occasion des fêtes familiales et tribales. Le régime alimentaire souffre surtout du manque de vitamines d'origine végétale étant donné l'absence presque totale de légumes verts.

58. L'instruction a connu, au cours des dernières années, un progrès sensible. Le taux de scolarité est passé de 7 % en 1948 à 31 % de nos jours; ce résultat n'est pas négligeable si l'on considère que la coutume locale tient éloignée de l'école, malgré l'instruction obligatoire, la presque totalité de la population féminine.

En 1958, l'enseignement primaire comptait 1 980 élèves dans les écoles publiques. Pour l'année 1959-1960, on prévoyait 2 160 élèves dans les écoles publiques et 900 environ dans les écoles privées.

En outre existent quelques établissements d'enseignement secondaire (138 élèves en 1958) et de formation technico-professionnelle (165 élèves en 1958).

On peut facilement déduire de ces chiffres quelle est l'importance des problèmes qui se posent dans ce secteur à la Côte française des Somalis. D'autre part, il semble peu probable que les autorités puissent adopter une politique en matière scolaire qui soit différente de celle poursuivie jusqu'ici. Il serait donc souhaitable que soient renforcés les équipements scolaires afin d'augmenter le plus possible le taux de scolarité et de donner aux jeunes gens une instruction et une formation qui s'adaptent toujours plus aux conditions de développement économique qui sera celui du territoire de Djibouti du fait des activités croissantes de son port.

59. Sur une population active de 32 420 unités en 1959, le chiffre des employeurs était de 2 218 et celui des travailleurs salariés de 8 856, tandis que celui des chômeurs était de 1 350.

Plus d'un tiers de l'ensemble de la population active est constitué de travailleurs familiaux non salariés. Ce phénomène est l'indice d'un malaise économique qui touche une bonne part des habitants de la Côte des Somalis, malaise qui se traduit par un sous-emploi.

L'organisation du travail et de la sécurité sociale est en tout point semblable à l'organisation française; l'application de la législation sociale est soumise au contrôle d'un service très actif d'inspecteurs du travail. Le salaire horaire minimum était en 1959 de 27,75 fr. locaux (1) pour les activités non agricoles et de 23,20 fr. pour les activités agricoles. Diverses conventions collectives sont en vigueur. Treize syndicats ouvriers groupent 3 800 inscrits. Les organisations patronales sont au nombre de 16.

60. En matière d'hygiène et de logement, la masse prolétarienne urbaine qui peuple les faubourgs pauvres de Djibouti pose un problème grave. Votre délégation a pu se rendre compte au cours de sa visite de la gravité de la situation et elle a pu constater qu'une action énergique dans le domaine des habitations sociales est de toute première importance et urgence. Dans un pays aux conditions climatiques aussi particulières, une amélioration des conditions matérielles de vie est la condition préalable et essentielle de tout progrès économique.

Si, en matière de logement, il ne semble pas encore possible de faire adopter des innovations radicales par la population nomade dont l'habitation traditionnelle consiste en une misérable

(1) Le franc de Djibouti correspond à environ 2,3 frf. (0,023 NF).

www.cvce.eu

hutte recouverte de paille, il est toutefois nécessaire de faire quelque chose en faveur de la population de la ville. Dans ce domaine, le programme de constructions populaires élaboré pour le quartier dit du Stade, programme dont votre délégation a pu constater l'importance et l'urgence, semble particulièrement intéressant.

61. Dans le domaine social, le problème de fond qui se pose à la Côte des Somalis est à notre avis le déséquilibre important qui existe entre la minorité évoluée vivant du trafic portuaire et du mouvement commercial de transit et le reste de la population dont les conditions économiques sont bien plus modestes.

La Côte des Somalis manque de ressources naturelles — à l'exception du port de Djibouti — et présente peu de possibilités d'expansion économique, ce qui permettrait de stimuler l'évolution sociale.

Une politique sociale active paraît pour cette raison plus nécessaire encore ici que dans d'autres pays où l'évolution sociale peut être la conséquence du progrès économique.

VI — Conclusions

62. Les événements qui se sont récemment produits dans quelques-uns des pays neufs incitent à penser que l'indépendance est parfois menacée par des forces.

Mais il n'en est pas ainsi à Madagascar et en Somalie, pays dont on peut regarder l'avenir avec confiance; certains symptômes font reconnaître les grandes lignes des nations modernes, ayant des assises sociales et juridiques bien ancrées. A Madagascar, la population est d'un naturel doux et réfléchi, les structures familiales sont encore solides et la civilisation chrétienne s'est facilement assimilée aux éléments de la civilisation malgache; de l'ensemble de races diverses émerge dès maintenant un groupe d'hommes qui constituera le levain des futures classes dirigeantes. En Somalie, la population a un sens profond de la dignité qui lui permettra de développer ses qualités innées de gouvernement.

Par ailleurs, à Madagascar comme en Somalie, les pays qui en avaient la responsabilité n'ont pas manqué d'aider à la formation d'une classe dirigeante. Depuis longtemps déjà les meilleurs éléments somalis et malgaches ont été appelés à des fonctions de responsabilité dans l'administration de l'État.

Malgré ce premier bilan favorable, les actuels points faibles de Madagascar et de la Somalie sur le plan social et économique, tout comme ceux des autres pays visités par la délégation et de tous les pays associés à la Communauté, n'en sont pas moins évidents. Ces insuffisances ne peuvent disparaître sans une évolution morale et sociale de toute la population, évolution dont les éléments dirigeants doivent avoir clairement conscience.

L'indépendance à elle seule ne sera pas le remède souverain pour résoudre tous les problèmes sociaux. Les interventions économiques de l'étranger n'auront pas les résultats attendus si la population tout entière ne cherche pas à se guérir de ses faiblesses, après en avoir pris conscience en toute objectivité.

63. Pour toutes ces raisons, il convient en premier lieu de donner sa juste valeur à l'homme en tant que tel et cela grâce aux moyens d'action sociale qui aideront les peuples à prendre conscience de leur nouvel état et des responsabilités qu'il comporte et les inciteront à concourir à une évolution positive de leur pays.

Il convient, dans les pays neufs, de forger l'homme moderne, en menant une action qui tende en premier lieu à améliorer les conditions sociales des populations. En accordant la priorité à ce domaine, la Communauté économique européenne contribuera à créer, dans les pays qui lui sont associés, les conditions indispensables à toute forme de développement politique et économique.

En effet, il ne peut y avoir d'économie saine sinon sur la base d'une évolution sociale. Si, dans le passé, l'aide était considérée dans le secteur social comme un ensemble d'initiatives de bienfaisance, de nos jours toute politique d'aide doit au contraire s'intégrer dans un effort d'évolution sociale systématique. Il est désormais difficile d'établir une distinction entre investissements sociaux et investissements économiques et il ne suffit pas pour établir la distinction de se référer à la rentabilité. Que celle-ci soit immédiate ou différée, certaine ou incertaine, elle ne peut plus désormais être évaluée sur la base des seuls critères financiers.

64. Votre commission a pu constater que, malgré les importants progrès accomplis ces derniers temps, la situation sociale des pays visités par la délégation présente encore toute une série de problèmes qu'on ne pourra résoudre sans le concours de moyens financiers étrangers.

L'infrastructure scolaire doit être renforcée pour répondre à la pression démographique croissante et donner à l'école la possibilité de remplir la fonction essentielle qui lui revient dans toute politique de développement.

Le problème de l'alimentation doit faire l'objet d'une attention particulière; il conviendrait de promouvoir de nouvelles cultures et de faciliter l'approvisionnement en produits alimentaires qui font défaut.

www.cvce.eu

Il serait également nécessaire de chercher à freiner l'afflux croissant des travailleurs vers les centres urbains en améliorant les conditions d'emploi dans les campagnes.

La lutte contre les maladies endémiques devrait être renforcée dans le cadre d'une amélioration générale des installations sanitaires et des conditions d'hygiène.

La position de la femme dans la société est encore dans de nombreux pays incompatible avec les exigences de tout progrès social. Dans ce domaine, il semble nécessaire d'arriver à une évolution décisive.

Un problème important qui mérite de retenir particulièrement l'attention est celui de la rémunération. Il conviendrait d'accroître progressivement la rémunération afin d'augmenter le pouvoir d'achat des populations. A égalité de productivité devrait correspondre une égalité de salaire.

Mais il est encore d'autres problèmes urgents qui ne sauraient être résolus sans un concours financier. En matière d'habitations sociales par exemple, on a constaté la nécessité absolue d'améliorer sensiblement les conditions primitives de logement dans lesquelles vit actuellement la majeure partie de la population.

On a relevé en outre la gravité que présente le problème des dépenses de fonctionnement et de gestion qui souvent excèdent les possibilités financières des pays associés. Le fait que le Fonds européen de développement ne puisse prendre en charge les dépenses de gestion et d'administration des œuvres sociales par lui financées suscite souvent des difficultés auxquelles il serait nécessaire de remédier. Si le Fonds continue son action — et il devra le faire — il sera en effet nécessaire d'étudier aussi, dans le cadre d'une politique d'aide technique systématique, une autre forme d'intervention aux dépenses d'exercice, et cela bien entendu en respectant les accords bilatéraux existants. Les dépenses sociales ont en fait un caractère particulier et il est difficile de distinguer entre les implantations et leur gestion.

Mais il y a d'autres tâches qui sont du ressort des pouvoirs locaux. Par exemple, les pays associés où la main-d'œuvre est excédentaire pourront trouver une solution à leurs problèmes dans la libre circulation des travailleurs, réglementée dans le cadre de communautés que les nouveaux États libres pourraient organiser entre eux.

65. Solidarité et volonté de renouvellement seront donc les instruments qui ensemble serviront à surmonter les difficultés auxquelles se heurtera le processus de développement des pays visités par la délégation.

Si elle ne comptait que sur elle-même, l'île de la Réunion ne pourrait pas résoudre ses problèmes sociaux et économiques. Mais grâce à une administration consciente de ses responsabilités, dans le cadre d'échanges commerciaux et humains avec le monde africain, elle peut avoir encore un avenir intéressant et positif. A côté de la volonté de renouvellement, le moyen essentiel du progrès social sera l'école qui aura pour tâche de donner aux habitants de la Réunion, par delà les différentes catégories sociales, un sens commun de la dignité humaine, dignité qui devra naître toutefois aussi d'une prise de conscience de la classe ouvrière, de sa valeur et de sa tâche.

Après avoir été pendant des siècles le lieu d'arrivée et de rencontre d'influences ethniques diverses, Madagascar est placé aujourd'hui encore, par la position qu'il occupe, au confluent de continents différents par la civilisation et l'idéologie. C'est avec intérêt que les regards se portent vers une île qui a la superficie d'un continent; en effet, celle-ci peut se considérer comme l'avant-poste d'un monde et l'arrière-garde d'un autre et comme le point d'appui permettant aux idées et aux programmes de passer d'un continent à l'autre.

Son problème social est complexe. Il est étroitement lié à la situation économique et plus encore à la nécessité politique d'un renouvellement radical des structures éthiques et sociales. Ce renouvellement devra toutefois se faire dans l'équilibre, avec un sens pour les réalités, avec la conviction que le nouvel État de Madagascar, tout comme les autres jeunes États, doit s'appuyer sur des valeurs sociales diverses des nôtres, sur des institutions ayant un caractère tout à fait particulier. Grâce à ses traditions et à sa position géographique, aucun pays peut-être ne pourra, autant que Madagascar, donner aux thèmes de l'organisation sociale moderne une interprétation indépendante et qui fasse la synthèse des systèmes idéologiques divers et parfois opposés.

Dans l'une ou dans l'autre forme d'organisation sociale, une chose est toutefois nécessaire : la condition *sine qua non* de tout progrès est l'affirmation de la liberté et du respect des droits de l'homme. En effet, même pour l'Afrique, le progrès social n'aurait aucun sens s'il n'était pas synonyme de liberté. Cela n'aurait aucun sens de donner, à l'intérieur des nouvelles structures sociales, aux notions de liberté et de justice une interprétation toute relative.

Certes, les problèmes sociaux sont nombreux. Mais la clé du progrès social se trouve aussi dans les prémisses politiques des nouveaux États; il est inutile de construire des routes et des écoles si ces initiatives ne s'accompagnent pas de la volonté d'une société de mettre intégralement en application les principes de liberté et de justice, tout en les faisant cadrer avec le milieu.

De tout cela on peut tirer deux conclusions : en premier lieu, il convient que toute politique

www.cvce.eu

d'investissement soit pratiquée sous l'angle de la valeur à donner à l'homme ; en second lieu, l'action sociale doit respecter les valeurs imposées par la tradition et le milieu local.

66. Pour les Européens toute action d'intervention et d'aide au développement des pays d'outre-mer devrait s'inspirer d'un effort d'adaptation au milieu local et à la mentalité locale. Il est, en effet, inutile de porter notre système de vie dans des pays où l'homme, de par son tempérament, ses traditions et son milieu, fonde sa conception de la vie sur des principes très différents des principes reconnus en Europe.

A Madagascar, la famille a toujours été la cellule de base de la société. En compromettre l'existence par souci de modernisme excessif reviendrait à détruire tous les fondements d'une civilisation, fondements qui, bien qu'appelés à évoluer, demeureront encore longtemps irremplaçables. Toute activité économique et tout effort d'industrialisation de l'agriculture du pays devront, pour être couronnés de succès, garantir un rapport de collaboration entre l'entreprise moderne et les institutions représentées par le village et la famille. Le rapport de travail ne pourra faire abstraction de la réalité d'une société fondée sur la famille et le lien du village et devra donc trouver une forme d'organisation juridique locale en fonction du milieu.

L'effort d'aide devra donc tendre vers un effort de compréhension des attitudes et des traditions locales afin de respecter tout ce qui en eux est justifié par une conception de vie diverse de la nôtre.

Il convient de préserver les peuples d'outre-mer de la tentation qu'exercent sur eux, à n'en pas douter, l'Europe et ses systèmes. Réciproquement, il faut mettre l'Europe en garde contre le préjugé de vouloir considérer ses rapports avec eux en fonction d'idées qui ont pu être valables dans le passé, à une époque qui n'est plus qu'un souvenir. Ce n'est que si l'Europe est imprégnée de cet esprit de compréhension et s'adapte aux dimensions nouvelles des réalités qu'elle pourra encore, dans l'intérêt mutuel, jouer un rôle important à l'égard de ces nations.

67. C'est justement parce que le progrès des pays en voie de développement procède d'une renaissance humaine et sociale que l'Europe peut encore avoir envers eux une fonction qu'il est impossible de remplacer.

L'époque du colonialisme est révolue. Elle ne fut pas négative en tout, mais à maints égards marquée par des insuffisances. Un second chapitre s'ouvre dans l'histoire des rapports eurafricains. L'Europe qui, par sa présence, a doté les pays d'outre-mer des principaux instruments de la vie économique pourra encore les aider dans la plus importante de leurs tâches : celle d'investir dans le domaine humain et intellectuel, afin qu'au développement économique correspondent des possibilités concrètes de développement social.

Ici encore, l'Europe peut donner à ces peuples ce que d'autres pays ne sauraient leur offrir : une formation civique basée sur un équilibre judicieux entre les valeurs individuelles et le sens des droits propres à la collectivité.

La Communauté économique européenne ne devrait pas se limiter aux seules activités de financement : il s'agit aussi d'un problème d'assistance technique, et plus encore d'un problème d'assistance et de solidarité humaine. On peut noter avec satisfaction que l'action de la Communauté semble actuellement s'orienter en ce sens afin de contribuer à la formation des classes dirigeantes des pays associés. L'action de l'Europe devrait être à la mesure de l'attraction qu'elle exerce, par sa civilisation, sur les jeunes nations. Très révélateur à cet égard est le fait qu'en 1956 les universités des six pays de la Communauté ont accueilli 19 804 étudiants étrangers, alors qu'aux universités soviétiques n'étaient inscrits que 12 300 étudiants étrangers.

Les jeunes des pays d'outre-mer continueront à venir sur le vieux continent pour y découvrir, au contact de nos traditions et de notre culture, le sens de leur personnalité propre et la signification des réalités politiques et sociales de leur milieu.

Votre commission a la conviction qu'il faut éduquer également les générations européennes de demain afin qu'elles prennent conscience de la fonction de l'Europe. Dès lors la responsabilité majeure incombe avant tout à l'Europe elle-même : notre classe dirigeante doit être capable de comprendre les réalités de l'histoire et de préparer notre jeunesse à la mission nouvelle et à l'aide morale en faveur des peuples qui accèdent à la responsabilité de la liberté.

www.cvce.eu

Quelques données relatives à la situation sociale des pays visités par la délégation (1)

I. — *Infrastructure scolaire et population fréquentant l'école en 1959-1960*

La Réunion

Taux de scolarité : 87 %.

Enseignement primaire : écoles publiques : 54 827 élèves et 1 930 enseignants; écoles privées : 8 544 élèves et 200 enseignants.

Enseignement secondaire : 2 lycées publics avec 1 347 élèves et 2 écoles privées avec 294 élèves.

Cours complémentaires : 5 990 élèves dans les écoles publiques et 475 dans les écoles privées.

Formation du personnel enseignant : école normale d'instituteurs : 199 élèves.

Enseignement technique : 2 centres d'apprentissage avec 440 élèves, 1 école d'agriculture avec 40 élèves.

République malgache

Taux de scolarité : 50 %.

Enseignement primaire : (au 1er janvier 1959) écoles publiques : 237 000 élèves et 2 760 classes; écoles privées : 132 000 élèves et 2 336 classes.

Enseignement secondaire : 4 890 élèves dans les écoles publiques et 5 400 dans les écoles privées.

Enseignement supérieur : au total environ 600 élèves. 850 étudiants malgaches (dont 350 boursiers environ) fréquentent les universités françaises.

Formation professionnelle : 16 centres d'apprentissage comptant 1 700 élèves environ (dont 370 de sexe féminin). Importantes institutions d'enseignement technique à Tananarive : Collège technique (335 élèves), École du génie civil (209 élèves), École de commerce (232 élèves).

Somalie

Enseignement primaire : 1 823 classes avec 40 944 élèves dont 22 657 (3 272 de sexe féminin) dans les écoles pour adultes. En outre, 19 écoles élémentaires italiennes avec 64 classes et 1 205 élèves (dont 217 Italiens).

Enseignement secondaire et technique : 615 élèves dans les écoles somalies et 179 dans les écoles italiennes.

Enseignement supérieur : Institut universitaire de la Somalie avec 81 étudiants et 18 professeurs. Nombreux étudiants dans les universités étrangères, en Italie (98) et au Moyen-Orient. Depuis 1952, 683 bourses ont été accordées par l'administration de tutelle.

Formation du personnel enseignant : école normale avec 115 étudiants.

Formation professionnelle : 468 élèves.

Côte française des Somalis

Taux de scolarité : 31 % (7 % en 1948).

Fréquentation scolaire : 2 646 élèves dont 1 505 dans les écoles publiques et 1 141 dans les écoles privées.

Formation professionnelle : 96 élèves dans les écoles publiques et 164 dans les écoles privées.

(1) Source principale : Rapport sur la situation sociale dans les pays d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne, doc. C.E.E. VIII/3640/59.

II — *Infrastructure sanitaire*

	Nombre de centres sanitaires	Total des lits	Nombre de lits pour 1 000 habitants
Réunion (1960)	70	2 500	75,6
République malgache (1959)	500	11 707	23,09
Somalie (1959)	172	2 411	18,55
Côte française des Somalis (1959)	11	550	82,0

www.cvce.eu

III — *Effectifs du personnel sanitaire public et privé*

	Total	Nombre des médecins	Médecins par 1 000 habitants
République malgache (1957)	2 718	715	14,5
Somalie (1959)	1 488	64	5,0
Côte française des Somalis (1957)	130	9	13,4

IV — *Lutte contre les maladies endémiques*

	Cas de malaria découverts annuellement	
	1953	1957
République malgache	593 000	122 000
Somalie	8 300	12 200
Côte française des Somalis	1 100	1 400

	Cas de syphilis découverts annuellement	
	1953	1957
République malgache	288 000	285 000
Somalie	51 900	37 000
Côte française des Somalis	200	500

www.cvce.eu

Activité du Fonds européen de développement (F.E.D.O.M.) pour le secteur social dans les pays visités par la délégation

	Montant (unité de compte = $)	État actuel
République malgache		
Convention du 22 juin 1959		
Agrandissement du collège normal de Diégo-Suarez	142 000	Appel d'offre lancé
Agrandissement du collège classique et moderne de Majunga	102 000	Appel d'offre lancé
Agrandissement du collège classique et moderne de Tuléar	243.000	Appel d'offre lancé
Construction de 120 classes primaires	162 000	Marché de fournitures passé
Travaux d'amélioration de l'approvisionnement en eau de Diégo-Suarez	608 000	Appel d'offre lancé
République somalie		
Convention du 18 décembre 1959		
Construction du nouvel hôpital général de Mogadiscio	1 950 000	Travaux en cours
Côte française des Somalis		
Convention du 11 novembre 1959		
Lotissement du quartier « Stade » de Djibouti	741 600	Marché de fournitures passé

www.cvce.eu

CARTES

MADÈRE (P)
MAROC
DEPARTEMENTS ALGÉRIENS (Fr)
TUNISIE
SYRIE
IFNI (E)
CANARIES (E)
DÉPARTEMENTS SAHARIENS (Fr)
LIBYE
SAHARA ESPAGNOL
ÉGYPTE
CAP VERT (P)
RÉP. ISLAMIQUE DE MAURITANIE
RÉP. DU NIGER
FÉD. DU MALI
SÉNÉGAL
GAMBIE
RÉP. DU TCHAD
SOUDAN
ERYTHRÉE
H VOLTA
GUINÉE
GUINÉE PORT
SIERRA LEONE
LIBÉRIA
COTE D'IVOIRE
GHANA
DAHOMEY
FÉD. DE NIGERIA
COTE FRANÇAISE DES SOMALIS
ETHIOPIE
RÉP. CENTRE-AFRICAINE
CAMEROUN
SOMALIA
TOGO
FERNANDO PO
(P) PRINCIPE
RIO MUNI
(P) SAO TOME
GABON
RÉP. DU CONGO
CONGO
OUGANDA
KENYA
RUANDA URUNDI (B)
ZANZIBAR (G-B)
CABINDA
TANGANYIKA (G-B)
KATANGA
ANGOLA (P)
COMORES (Fr)
FED. RHODESIE NYASALAND
RH. N
RH. SUD
MOZAMBIQUE (P)
SUD-OUEST AFRICAIN
BECHUANALAND (G-B)
RÉPUBLIQUE MALGACHE
RÉUNION (Fr)
SWAZILAND (G-B)
UNION SUD-AFRICAINE
BASUTOLAND (G-B)

www.cvce.eu

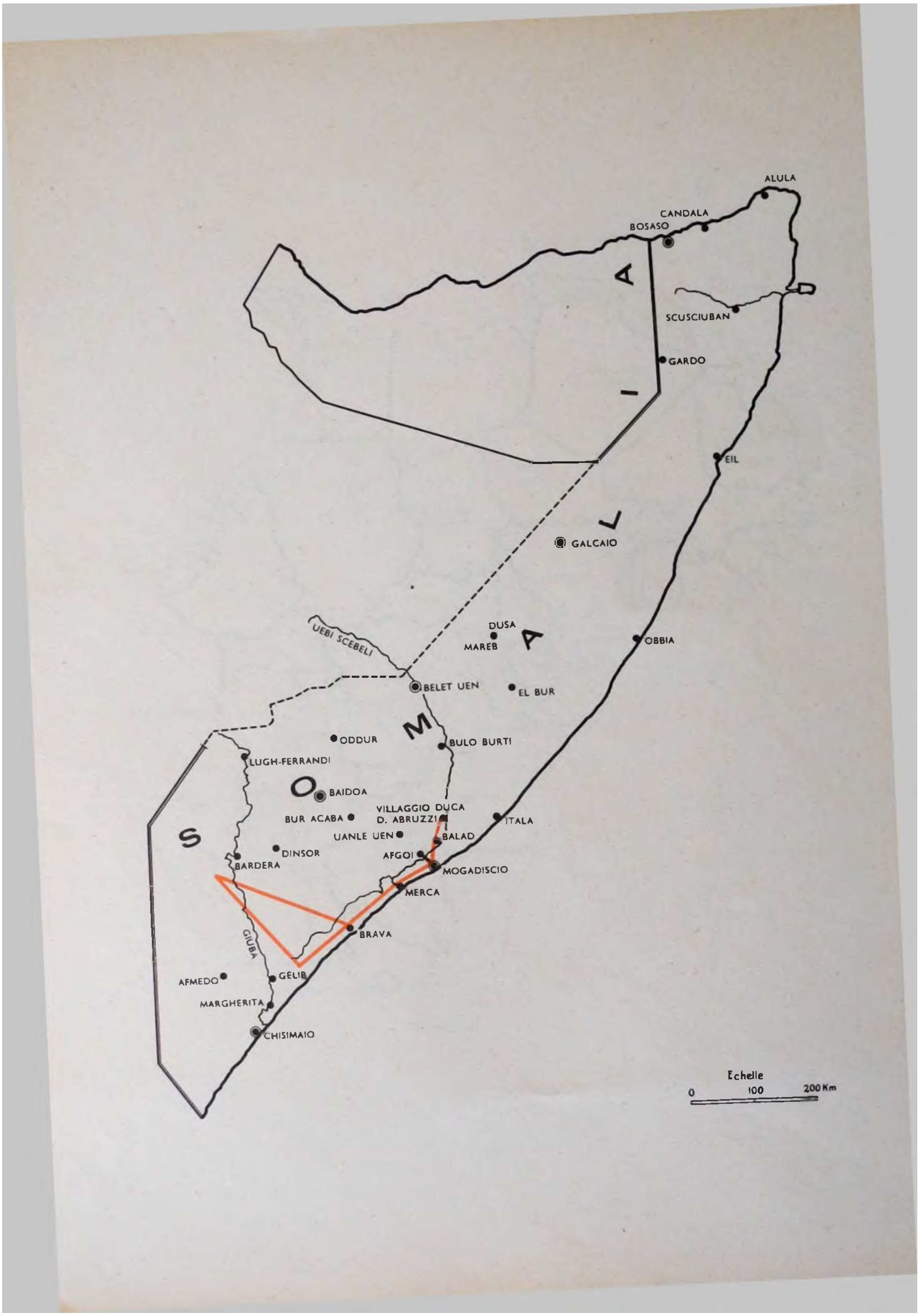
ALULA
CANDALA
BOSASO
A
SCUSCIUBAN
GARDO
I
EIL
L
GALCAIO
DUSA
MAREB
A
OBBIA
UEBI SCEBELI
BELET UEN
EL BUR
M
ODDUR
BULO BURTI
LUGH-FERRANDI
O
BAIDOA
VILLAGGIO DUCA
D. ABRUZZI
BUR ACABA
ITALA
UANLE UEN
BALAD
S
DINSOR
AFGOI
BARDERA
MOGADISCIO
MERCA
BRAVA
GIUBA
AFMEDO
GÉLIB
MARGHERITA
CHISIMAIO
Echelle
0
100
200 Km

www.cvce.eu

MADAGASCAR

www.cvce.eu

CÔTE FRANÇAISE

TAGIURA

DES

DJIBOUTI

SOMALIS

Échelle : 1/4.500.000e.

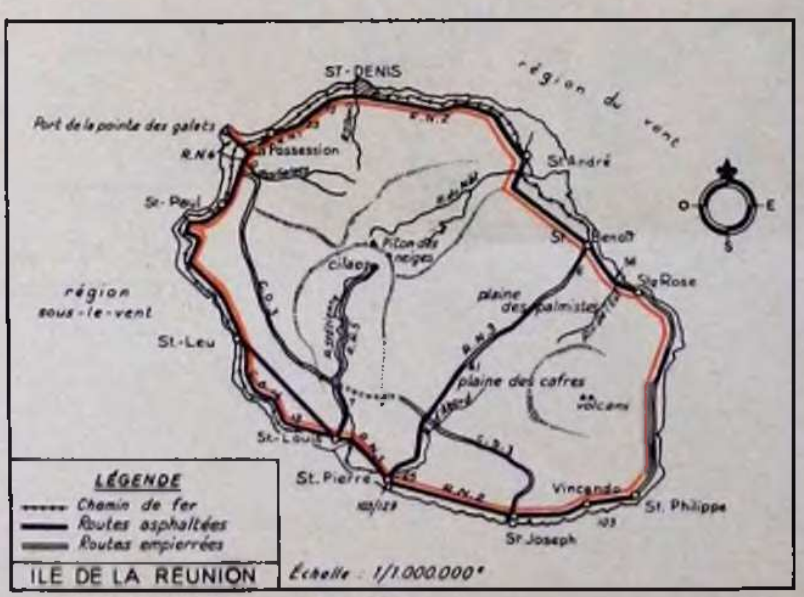

www.cvce.eu